

Le caractère bilingue et biculturel de notre pays doit se refléter non seulement dans nos relations avec la France, mais aussi avec le reste du monde.

En propageant le bilinguisme au sein de notre service diplomatique, dans notre mode de recrutement et dans la formation du personnel, de même que dans l'orientation et la portée de la politique étrangère, nous tâchons de mettre en valeur le caractère biculturel de notre société. Disons par exemple, en passant, - ce qui vous intéressera peut-être, - que tous nos accords internationaux officiels doivent être signés en français et en anglais, l'un et l'autre texte faisant également foi. Il en fut ainsi, bien entendu, lors de la signature de l'Accord culturel avec la France en novembre et de l'Accord relatif aux services aériens avec les Etats-Unis, il y a quelques semaines.

Nous avons aussi porté un intérêt particulier au caractère fédéral de notre pays en tant qu'il influe sur la politique étrangère. En raison des nouvelles activités, des tâches et des engagements de plus en plus considérables que nécessitent les affaires mondiales, il nous faut évaluer nos responsabilités premières.

Bien qu'il soit manifeste et reconnu que notre politique étrangère doit être indivisible, il faut que le gouvernement canadien soit prêt à prendre des initiatives et à agir rapidement selon les exigences qui se posent et les changements qui se produisent dans le pays en général et dans ses diverses parties. Je reviens pour terminer, Monsieur le